

## Rankwell

### **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

#### ***Article 1 – OBJET – CHAMP D'APPLICATION***

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute commande portant sur la réalisation de prestations de marketing direct et de communication réalisées par la société Rankwell.  
Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire et écrit de la société Rankwell.  
En conséquence, la signature par le client des présentes confirme l'acceptation sans réserve par ce dernier des conditions générales de vente.
- 1.2 Le contrat est constitué de la proposition commerciale décrivant les prestations convenues entre les parties, des éventuelles annexes expressément visées au moment de la commande et signées par les deux parties ainsi que des présentes conditions générales de vente.
- 1.3 La société Rankwell se réserve le droit de modifier ou d'adapter à tout moment les conditions générales de vente. Dans cette hypothèse, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de sa passation par le client.
- 1.4 En cas de contradiction entre les conditions générales et les conditions particulières, les conditions particulières ratifiées par les deux parties prévalent sur les présentes conditions générales.

#### ***Article 2 – COMMANDE***

- 2.1 Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations de la société Rankwell mentionnées dans la proposition commerciale, et acceptées par le client.  
La société Rankwell se réserve le droit de modifier ses tarifs sous réserve de respecter un préavis de 30 jours. Sauf mention particulière et à défaut de leur acceptation signée, les offres restent valables 30 jours à compter de leur date d'émission.
- 2.2 Toute modification d'une commande confirmée ne pourra intervenir sans l'accord écrit de la société Rankwell.

#### ***Article 3 – EXECUTION DES PRESTATIONS***

- 3.1 Nature des prestations : La société Rankwell propose des prestations de marketing direct et de communication digitale. Elle commercialise auprès de ses clients des services de conseil stratégique en communication digitale ainsi que des services d'optimisation du

référencement pour les moteurs de recherche. Elle mène dans ce cadre des actions publicitaires au moyen notamment d'internet. Il appartient au client de déterminer quels sont ses besoins et de s'assurer de l'adéquation des prestations de la société Rankwell avec les finalités qu'il poursuit. Rankwell s'engage à exécuter pour le compte du client toutes les prestations indiquées sur le devis qui lui aura été adressé.

- 3.2 Certaines prestations réalisées par Rankwell nécessitent la définition, soit par Rankwell soit par le client, d'un cahier des charges précisant les tâches exhaustives devant être exécutées par Rankwell pour le compte du client. Le recours à un éventuel cahier des charges devra obligatoirement être mentionné au sein des conditions particulières. Celui-ci devra également être joint en annexe des présentes et permettra d'établir en cas de litige entre Rankwell et le client la teneur des prestations commercialisées par Rankwell.

#### **Article 4 – PRIX – FACTURATION**

- 4.1 Le prix convenu entre les parties au moment de la commande est ferme et définitif pour la réalisation des prestations aux conditions convenues. A ce prix, s'ajoute les taxes en vigueur. Il est valable pour une commande ferme transmise et acceptée dans le délai de validité de l'offre ou des tarifs.
- 4.2 La facturation des prestations intervient dès confirmation de la commande. Sauf convention contraire, les commandes sont payables par chèque bancaire ou postal, par virement bancaire ou par prélèvement bancaire automatique. Aucun escompte ne sera accordé. L'exécution des prestations par la société Rankwell est conditionnée à la réception du règlement à la date prévue par le contrat adressé au client.
- 4.3 En cas de retard de paiement, le présent contrat sera suspendu et les sommes dues donneront lieu de plein droit et conformément à l'article L-441-6 du code de commerce à des pénalités de retard. En outre, la société Rankwell se réserve le droit de poursuivre la résiliation du contrat.

#### **Article 5 – RESPONSABILITE DE RANKWELL**

- 5.1 Au titre de l'exécution du présent contrat, Rankwell s'engage dans le cadre d'une obligation de moyens suivant les règles et usages de sa profession pour tout ce qui concerne les prestations de conseil, conception, et assistance en marketing direct et communication commerciale.
- 5.2 La responsabilité de la société Rankwell ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard dans l'exécution de ses prestations ou d'inexécution totale ou partielle de la commande dès lors que cette inexécution résulte d'une cause exonératoire, c'est-à-dire tout évènement indépendant de la volonté de la société Rankwell. Sont notamment assimilées à des causes exonératoires déchargeant la société Rankwell de ses obligations au titre des présentes les évènements listés ci-après sans que cette liste soit exhaustive : les grèves, les catastrophes naturelles ou technologiques, les délais d'indisponibilités de la plateforme de routage, la défaillance des fournisseurs de la société Rankwell, le manquement du client à ses obligations.

- 5.3 Dans l'hypothèse où la responsabilité de la société Rankwell serait engagée, l'indemnisation, toutes causes confondues, serait limitée au préjudice direct subi par le client sans pouvoir excéder le montant de la commande au titre de laquelle la responsabilité est mise en jeu. En outre, ne sont pas considérés comme des préjudices directs la perte d'exploitation, l'atteinte à l'image, les pertes financières, où les réclamations d'un tiers.

#### **Article 6 – RESPONSABILITE DU CLIENT**

- 6.1 Le Client s'engage à fournir au Prestataire l'ensemble des informations requises pour assurer l'exécution des services prévus dans le présent contrat. Le Client s'engage à collaborer avec Rankwell en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par Rankwell, et le laisser effectuer sur le site toutes les recherches qui lui seront nécessaires.

- 6.2 Le Client est responsable des propos et des contenus figurant sur son site. En tout état de cause, le Client est responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers en matière de propriété intellectuelle ainsi que du contenu du site et de l'ensemble des données communiquées.

Le Client est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services.

Le Client déclare avoir obtenu toutes les éventuelles autorisations administratives nécessaires à l'activité ou au service qu'il propose sur son site en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises. Le Client garantit relever indemne Rankwell de toute action en revendication de tiers liés au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal : à ce titre, le Client indemniserà Rankwell de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, outre les honoraires et frais raisonnables des conseils du Prestataire, même par une décision de justice non définitive.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait du Prestataire. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande du Prestataire à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir au Prestataire de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quels qu'en soient la forme, l'objet ou la nature qui seraient formés contre Rankwell et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat. Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense du Prestataire dans le cas où ce dernier ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'il diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

- 6.3 Le Client s'engage à informer Rankwell de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, électronique ou autre, modification de son équipement...) et au plus tard dans les huit jours de la modification.
- 6.4 En cas de non respect de l'une quelconque des obligations précitées, Rankwell pourra mettre fin au contrat, sous réserve d'un préavis de 1 mois. Si Rankwell résilie le contrat dans ces conditions, le Client ne pourra prétendre au remboursement par Rankwell des sommes déjà versées, et Rankwell ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client. En revanche, si le non-respect des obligations du Client entraînait un préjudice pour Rankwell, Rankwell se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par Rankwell.

#### ***Article 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE – CONCURRENCE***

- 7.1 Le client garantit qu'il dispose pour tous les éléments fournis à la société Rankwell à l'occasion de la réalisation de la prestation, de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion du contenu des messages auprès du grand public et plus généralement à l'organisation des opérations de marketing objet des présentes.
- 7.2 Le client garantit à la société Rankwell que les prestations commandées ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers et de constituer un acte de concurrence déloyale, de parasitage ou de dénigrement au sens du droit français.
- 7.3 La société Rankwell garantit au client qu'elle respecte la législation française relative à la collecte, à la protection et à la conservation des données personnelles ainsi qu'à leur traitement automatisé. Rankwell garantit également la sécurité des données confiées par le client et s'engage à ne jamais communiquer sur les bases de données mises à disposition par ce dernier.

#### ***Article 8 – TACITE RECONDUCTION***

Le contrat tacitement renouvelé s'entend au forfait. Rankwell, pour la bonne exécution de la Mission, répartira ce forfait en fonction des besoins de la prestation pour chaque période de maintenance et d'accompagnement mentionnée dans le devis initial, étant précisés que la nature des opérations qui composent la prestation varie entre la première année et les années suivantes.

#### ***Article 9 – DISPOSITIONS DIVERSES***

Rankwell s'engage à garder confidentielles toutes les informations qui seraient portées à sa connaissance dans le cadre de la réalisation du présent contrat. Elle s'engage à ne les révéler à personne et à ne les utiliser ni à des fins personnelles, ni au profit de tiers. Les concepts, méthodologies, et maquettes mis en œuvre par la société Rankwell et portés à la connaissance

du client à l'occasion du contrat ne pourront être exploités par ce dernier en dehors de l'exécution de la commande. Le client autorise Rankwell à citer sa marque comme référence commerciale au sein des différents supports commerciaux que la société Rankwell diffuse.

***Article 10 - ATTESTATION DU CLIENT***

Le Client déclare et reconnaît que les présentes conditions générales ont été portées à sa connaissance dès avant la signature du bon de commande ou du devis. Il déclare les accepter sans réserve de sorte qu'elles forment un contrat entre Rankwell et le Client. Le bon de commande et les présentes conditions générales forment un tout indivisible.